Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260707-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

Convocation du 1er juillet 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le sept juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Pascale GALLERNE, Emmanuel LE NOA, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON et Maryline MORFOUASSE

POUVOIRS : Maryse LAURENT donne pouvoir à Emmanuel LE NOA
Céline PESTEL donne pouvoir à Karine BOIVIN
Pascal FOURNET donne pouvoir à Anthony DECRETON
Aude SECONDINO donne pouvoir à Annick MOISAN
Pascal JEGO donne pouvoir à Catherine PEDRON
Estelle BREILLOT donne pouvoir à Marie PASCO

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

2026-07-07 - Régularisation foncière – Impasse de la Hameletterie - Acquisition d'une emprise de voirie à M. Philippe MEHEUT

Vu l'accord reçu le 8 juin 2026 de M. Philippe MEHEUT pour céder à la commune de Ploufragan l'emprise de voirie sise impasse de la Hameletterie, au prix d'un euro ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE la cession par M. Philippe MEHEUT du terrain cadastré section AX n° 638, d'une superficie totale de 80 m², sis impasse de la Hameletterie en vue de l'intégration de celui-ci dans le domaine public communal au prix d'un euro.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 8 juillet 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Patrick COSSON

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260707-DE

Régularisation emprise de voirie

Commune de PLOUFRAGAN

Cession par Monsieur MEHEUT Philippe à la Ville de PLOUFRAGAN.

Impasse de la Hameletterie – **parcelle AX n° 638** (superficie de 80 m²)

(Parcelle mère AX 635)

